



Haut conseil
de la commande publique
Réunion plénière - Jeudi 8 octobre 2015
DOSSIER DE PRESSE

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Préambule

Margie SUDRE, présidente du Haut conseil de la commande publique (HCCP), a réuni en assemblée plénière, ce vendredi 08 octobre 2015, les membres du HCCP en présence d'Alain ROUSSEAU, directeur général à l'Outre-mer et de Dominique SORAIN, préfet de La Réunion.

Créé en 2010, le HCCP remplit une triple mission : il s'agit de **travailler sur les aspects programmatiques de la commande publique**, sur la formation des acteurs de la commande publique (acheteurs et entreprises) et sur les aspects liés à l'environnement des affaires (mesures sociales, offres anormalement basses...)

Le HCCP regroupe **toutes les parties prenantes de l'achat public** : collectivité, organisations professionnelles, syndicats de salariés.

En introduction de cette assemblée plénière, le préfet de La Réunion a rappelé que la **déclinaison locale du plan logement Outre-mer (PLOM)**, signée à l'occasion de la visite du Premier ministre en juin 2015 avec l'ensemble des parties prenantes, constitue notre feuille de route à La Réunion pour les cinq années à venir autour des quatre axes de travail suivants :

- ✓ La mobilisation et l'aménagement du foncier ;
- ✓ La construction neuve et le parcours résidentiel ;
- ✓ La réhabilitation, la transition énergétique et la professionnalisation ;
- ✓ La maîtrise des coûts.

En complément, le préfet de La Réunion a annoncé que, dans le prolongement du PLOM, des mesures importantes sont contenues dans le **projet de Loi de finance 2016**, qui devraient permettre d'améliorer rapidement la situation, parmi lesquelles :

- ✓ L'ouverture du crédit d'impôt à la réhabilitation ;
- ✓ La précision sur les modalités de mise en œuvre des opérations en crédit d'impôts post 2017 ;
- ✓ Le rétablissement du système de l'allocation logement accession.

Il a indiqué la modification prochaine, très attendue, du décret sur la réhabilitation qui permettra d'allonger les délais de chantiers est imminente.

Compte tenu des difficultés soulevées dans le montage des dossiers de demande d'aide fiscale, il a enfin rappelé que Madame la ministre des Outre-mer a annoncé au congrès annuel de l'Union sociale pour l'habitat (USH), le 22 septembre dernier, la constitution d'un groupe de travail afin de simplifier et clarifier les procédures d'instruction des dossiers.

Ordre du jour

1. Situation de la commande publique dans le bâtiment et les travaux publics (BTP)

- ✓ Bilan de la Cellule économique régionale du BTP (CERBTP) sur la programmation dans le secteur du BTP
- ✓ Situation de la programmation et de la mise en chantier du logement social par la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- ✓ Actualité du plan logement Outre-mer (PLOM) à La Réunion

2. Autres aspects de la commande publique

- ✓ Point sur les délais de paiement et niveaux d'investissement par la Direction régionale des finances publiques (DRFIP)
- ✓ Présentation d'une base de données sur les marchés publics locaux et de la journée sur les groupements d'entreprises dans la commande publique par la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion (CCIR)
- ✓ L'innovation dans la commande publique par la préfecture de La Réunion - secrétariat général des affaires régionales (SGAR)

Situation de la commande publique dans le BTP

Bilan sur la programmation dans le secteur du BTP

Après un pic d'activités atteint en 2008, correspondant à la fin du chantier de la route des Tamarins et la réorientation de la défiscalisation, le chiffre d'affaires (CA) du BTP a d'abord chuté en 2009 avant de remonter en 2010 pour se stabiliser depuis 2011 aux alentours de 1,3 Md€. Il devrait se maintenir à ce niveau en 2015.

Depuis 2010, alors que l'activité dans le secteur privé n'a pas cessé de décliner, elle a au contraire régulièrement augmenté au niveau de commande publique pour dépasser le milliard d'€, au point que cette dernière représente aujourd'hui près de **90 % du CA du BTP**.

Au cours du 1^{er} semestre 2015, les effectifs du BTP ont augmenté de plus 3% pour atteindre 16 00 emplois du fait notamment de la construction de la nouvelle route du littoral (NRL).

En termes de programmation, le niveau de 2014 est de 1,162 Md€, dont 325 M€ pour la NRL. Les prévisions hors NRL pour 2015 s'élèvent à 945 M€ alors que la programmation de 2014, toujours hors NRL, était de 837 M€ ; ce qui représente une **augmentation de 11,5 %**.

Situation de la programmation et de la mise en chantier du logement social

En 2014, sur les 3 350 logements financés au titre de la ligne budgétaire unique (LBU), les mises en chantier de la programmation locative neuve sont de 3 224, dont :

- ✓ 15 % avec un OS en 2014 (majorité de VEFA : 78%) ;
- ✓ 63 % avec un OS 2015 (25 % au 1er semestre, 16 % au 2e semestre) ;
- ✓ 18 % avec un OS en 2016.

Les principales difficultés rencontrées ont été l'incertitude sur les modalités d'application des règles fiscales et l'intégration dans le dispositif de service d'intérêt économique général¹ (SIEG) dont le processus a été opérationnel à partir d'avril 2015. Elles ont entraîné un glissement de la programmation 2014 au second semestre 2015 et à début 2016.

En 2015, les mises en chantier s'élèvent au total à 3 256 dans le locatif social neuf et à plus de 1 000 logements en réhabilitation.

3 400 logements sont programmés au titre de la LBU en 2015, dont :

- ✓ 2 100 logements financés dans le locatif neuf ;
- ✓ 1 000 logements en réhabilitation ;
 - 450 en amélioration ;
- ✓ 285 logements en accession à la propriété.

Enfin, les perspectives de mise en chantier en 2016 sont de 2874 logements sociaux neufs et 1100 logements en réhabilitation. Ces chiffres confirment la montée en puissance de la réhabilitation du parc social.

¹ Les services d'intérêt économique général (SIEG) sont des services de nature économique soumis à des obligations de service public dans le cadre d'une mission particulière d'intérêt général. Les SIEG recouvrent un large spectre d'activités : santé, logement social, entreprises déployant des réseaux (eau, assainissement...), culture... Ces SIEG peuvent être fournis directement par des collectivités publiques en régie mais aussi par des entreprises, publiques ou privées, mandatées à cet effet.

Actualité du plan logement Outre-mer (PLOM) à La Réunion

Comme l'a rappelé Dominique SORAIN, préfet de La Réunion, en introduction de cette assemblée plénière, la déclinaison locale du plan logement Outre-mer (PLOM) constitue notre feuille de route pour les cinq années à venir à La Réunion.

A La Réunion, la déclinaison locale du PLOM s'articule autour des quatre axes de travail suivants :

- ✓ La mobilisation et l'aménagement du foncier ;
- ✓ La construction neuve et le parcours résidentiel ;
- ✓ La réhabilitation, la transition énergétique et la professionnalisation ;
- ✓ La maîtrise des coûts.

D'ores et déjà, les premières mesures de ce protocole sont en cours ou ont déjà été réalisées au plan local.

C'est le cas de la démarche présentée en assemblée plénière et pilotée par la DIECCTE sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le bâtiment, en particulier en matière de réhabilitation et de problématique amiante. L'analyse des besoins actuels a permis le déploiement d'une proposition de plan d'actions à décliner dès 2015 associant l'ensemble des parties prenantes (représentants sociaux-professionnels, bailleurs sociaux, Pôle Emploi, Conseil régional, Rectorat...) et en lien avec l'animation de l'accord cadre du BTP et la cellule Objectif Emploi Grands Chantiers (OEGP).

Dans le même ordre d'idée, Bernard FONTAINE, directeur de la SIDR et président de l'ARMOS a annoncé la mise en place d'un chantier école pour expérimenter de nouvelles procédures et compétences en matière de réhabilitation.

Dans le cadre de l'axe sur la maîtrise des coûts, Francis NIVAL, président de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus, a présenté les résultats de l'étude sur les prix des matériaux de construction réalisée par le cabinet Elan Développement pour le compte de l'OPMR. Pour limiter les surcoûts actuels des matériaux de construction estimés à 40% en moyenne par rapport à la métropole, avec des fluctuations oscillant entre zéro et 250% pour les enduits, plusieurs pistes sont proposées dans ce rapport, parmi lesquels la mise en place d'une centrale d'achat par les bailleurs sociaux, la création d'un organisme de certification des matériaux à La Réunion ou encore celle d'un observatoire des prix des matériaux de construction.

Le rôle moteur des acteurs locaux dans l'évolution de la Réglementation thermique acoustique et aération (RTAA DOM) ainsi que les efforts de fiabilisation de la demande de logement social avec la mise en place d'un guichet unique (système national d'enregistrement des demandes de logement social) ont enfin été rappelés.

Autres aspects de la commande publique

Les niveaux d'investissement et délais de paiement des collectivités locales

En 2014, près de 890 M€ de dépenses directes d'investissement ont été réalisés par les collectivités locales (Région, Département, intercommunalités, communes...). Elles ont augmenté de 15%, tous budgets confondus, avec des évolutions très contrastées en fonction des collectivités oscillant entre une baisse de 40% pour le Département et un doublement du montant pour la Région.

En 2015, les prévisions budgétaires sont orientées à la hausse avec une augmentation globale de 4,2% par rapport à 2014. Les prévisions de dépenses d'équipement directes sont également en augmentation de 7,7% sur la même période. Ce dernier taux fluctuant entre - 4% pour les communautés d'agglomération et près de 20% pour la Région.

Au niveau des **délais de paiement**, celui des services de l'Etat à La Réunion, de 19,5 jours, est dans la moyenne nationale. En revanche, le **déla**i global de paiement est en nette dégradation pour l'ensemble des collectivités locales où il atteint 44 jours.

Enfin, le délai de visa du comptable public est légèrement inférieur à la moyenne nationale (7,9 contre 8,1 jours), sachant que le délai réglementaire est de 10 jours.

Présentation d'une base de données sur les marchés publics locaux

Le site d'alerte des marchés publics de la CCIR a été mis en place en 2014 à la demande des entreprises locales qui souhaitent disposer d'une **plateforme centrale d'achats publics** pour un meilleur accès à l'information.

Elle met à disposition des entreprises **trois bases de données d'appels d'offres (fournitures, services et travaux)**, un formulaire de demande de référencement et un espace de ressources documentaires.

Lancée en mai 2014, cette plateforme d'achats publics en cours de développement a comptabilisé 546 appels d'offres et 669 utilisateurs. Fin août 2015, elle comptabilise déjà 638 appels d'offres et 535 utilisateurs pour la seule année en cours. La mobilisation de tous les acheteurs publics en faveur de cette plateforme sera déterminante pour le succès de cette initiative.

Restitution de la journée sur les groupements d'entreprises dans la commande publique du 4 septembre 2015 à la CCIR

Réalisée en partenariat avec de nombreux acheteurs publics, cette journée d'information et d'échanges a été organisée pour **inciter les entreprises locales (en particulier les TPE et les PME) à se regrouper pour répondre aux marchés publics** et pérenniser ainsi les savoir-faire locaux.

L'intérêt pour les donneurs d'ordre est de **favoriser la concurrence en permettant à de nouvelles entreprises réunies en groupements de répondre à des marchés publics difficiles d'accès pour les TPE/PME isolées.**

Selon les différents participants à cette journée, le principal défi à relever pour le développement des groupements d'entreprises est celui de trouver des partenaires, d'apprendre à travailler ensemble et d'anticiper la gestion des défaillances de l'un d'entre eux.

L'innovation dans la commande publique

L'innovation dans la commande publique a fait l'objet d'un guide publié en 2014 par le ministère

de l'Economie visant 4 objectifs principaux qui ont été rappelés en séance plénière :

- ✓ Créer les solutions favorables à l'émergence de solutions innovantes
- ✓ Ouvrir les consultations aux solutions innovantes
- ✓ Mettre la procédure au service de l'innovation
- ✓ Accompagner l'effort des opérateurs économiques innovants

Il s'agit de créer les conditions favorables à l'émergence de solutions innovantes en intégrant les équipes opérationnelles, les prescripteurs et les acheteurs dans la définition des besoins fondés sur des exigences fonctionnelles ou de performances et en favorisant les variantes, tout en respectant le Code des marchés publics.